



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 110164

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux entend attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'avenir de Fret SNCF. Cette filiale spécialisée dans le transport de marchandises est confrontée à une situation économique très préoccupante. En effet, depuis avril 2006, elle doit faire face à la concurrence d'autres entreprises en raison de l'ouverture du marché français du transport ferroviaire de marchandises. Selon les dernières prévisions, Fret SNCF se retrouverait à la fin de l'année avec un déficit à hauteur de 47 millions d'euros. Les objectifs fixés par le plan Fret 2006 ne seront dès lors pas atteints. Ce plan de restructuration lancé en 2003 prévoyait une aide financière de 1,4 milliard d'euros versés pour moitié par l'État et l'autre moitié par la SNCF. En contrepartie d'un bonus de cent millions d'euros, Fret SNCF s'était engagé à équilibrer ses comptes en retrouvant la confiance de ses clients et en gagnant 3 % de productivité. Or, trois ans après, force est de constater que les résultats ne sont pas au rendez-vous. La Commission européenne demandera malheureusement le gel des cent millions de bonus ce qui aura pour conséquence d'aggraver la situation. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant une éventuelle restructuration de Fret SNCF afin de permettre à cette entreprise d'être enfin compétitive sur ce nouveau marché.

Texte de la réponse

En matière d'offre de transport de marchandises, l'attractivité des services de fret de l'opérateur historique SNCF conditionne largement celle du mode ferroviaire en France. Cette activité n'avait cessé de se dégrader depuis des décennies, mettant en péril l'entreprise et le transport de marchandises par rail en général. Le Gouvernement a donc soutenu, pour un montant de 700 millions d'euros, un important plan entre 2004 et 2006 dont l'objectif était de permettre à l'entreprise de redresser ses résultats économiques, après réorganisation et nouveaux investissements. Par ailleurs, la SNCF a ajouté à cette contribution de l'Etat un apport de 700 millions d'euros réalisé par la vente d'actifs non stratégiques. Compte tenu du fait que l'objectif de résultat financier ne sera pas atteint pour 2006, la SNCF a effectivement renoncé au versement par l'État d'une tranche complémentaire optionnelle d'aide de 100 millions d'euros. L'ouverture du marché du fret ferroviaire est effective pour le trafic international depuis mars 2003. Elle s'est élargie au trafic national depuis le 31 mars 2006. Cette ouverture, qui s'inscrit dans un contexte européen de redynamisation du mode ferroviaire, apporte de nouvelles opportunités pour tous les acteurs du secteur ferroviaire, y compris la SNCF, qui peut en faire un levier de transformation et de productivité interne pour son activité fret. Elle ouvre également de larges perspectives de développement à l'échelle européenne pour fret SNCF. Le plan fret SNCF, approuvé par la Commission européenne, qui prévoyait une phase de contraction du niveau du trafic, a connu de bons résultats en 2004 et 2005, mais des résultats moins satisfaisants en 2006 ce qui a conduit la présidente de la SNCF à mandater un groupe de travail pour en identifier les causes et formuler de nouvelles propositions pour les années à venir. Ce plan a été un moteur de modernisation de la SNCF. Des progrès significatifs ont été obtenus notamment dans l'amélioration de la productivité et la restructuration importante de l'outil de production. Cependant, tous les objectifs ne sont pas atteints, particulièrement les résultats financiers et la qualité de service fournis aux clients. C'est pourquoi, au vu de ces constats, une nouvelle étape doit être franchie pour l'avenir de fret SNCF. En

poursuivant les transformations nécessaires du fret au sein même de la SNCF et en fixant la qualité de production au service des clients comme priorité absolue, l'heure est à une mobilisation totale de tous les acteurs de fret SNCF, mais aussi de l'ensemble de l'entreprise, pour la reconquête et le développement de cette activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110164

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11777

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1423